



**CONTRIBUTION DE FRANCE URBAINE
POUR UN PLAN DE RELANCE
ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE**

MAI 2020



PREMIERES REFLEXIONS POUR UN PLAN DE RELANCE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

En cette période de crise, de très nombreux think tank ou ONG, organisations internationales, institutions nationales ou locales, représentants d'entreprises ou organisations syndicales, s'expriment sur la nécessité d'orienter la relance sur les défis environnementaux et sociaux. Les villes et intercommunalités membres de France urbaine en sont depuis longtemps convaincues et agissent déjà fortement en la matière. Elles sont le lieu du passage à l'acte. La reprise progressive de l'activité, à court terme, et l'exercice du nouveau mandat communal et intercommunal qui va s'ouvrir, doivent être l'occasion pour tous d'être résolument au rendez-vous de l'action et de la mise en œuvre. Cela ne sera pas possible sans un travail collectif sur les modalités financières d'exercice de nos responsabilités.

Ces éléments de réflexion sont issus des premiers travaux conduits par la commission Développement durable et transition énergétique de France urbaine qui s'est réunie le 29 avril 2020 autour du sujet de la sortie de crise et des pistes à tracer en vue d'une relance qui garde, voire renforce, le cap nécessaire d'une transition écologique et sociale. Ils sont enrichis des orientations issues d'autres travaux menés par France urbaine, notamment en matière de solidarité, d'économie circulaire ou d'alimentation

La nécessité d'un cadre pour l'action

Ces cadres existent déjà avec une approche transversale, il convient que l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de relance se les approprient.

Il s'agit, d'une part, des **17 Objectifs de développement durable (ODD)** définis au niveau mondial en 2015. La feuille de route de la France pour l'Agenda 2030, présentée en septembre 2019 par la ministre Elisabeth Borne, constitue un référentiel pour la mise en œuvre de ces objectifs au niveau des territoires. Certaines collectivités élaborent d'ores et déjà leurs stratégies politiques autour de ces ODD. Par ailleurs, le cadre des ODD a le mérite de mettre le citoyen au cœur des réflexions sur une stratégie de développement durable. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 ne peut en effet se faire sans les citoyens : leur contribution aux politiques publiques participe à l'amélioration de la décision publique. Cette logique doit permettre non seulement de créer de la confiance entre les acteurs, mais également d'instaurer une dynamique de mobilisation œuvrant aux transformations des modes de vie.

D'autre part, les membres de France urbaine souhaitent que le **Pacte vert pour l'Europe**, publié en décembre 2019, soit au cœur du plan de relance que doit présenter la Commission européenne à la fin mai et se retrouve dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027 proposé par la Commission européenne en réponse à la crise actuelle. La politique de cohésion européenne doit être mise en œuvre de façon effective dans les territoires, afin d'assurer les conditions nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 au niveau européen.

La question du financement reste centrale

La crise sanitaire a montré que les territoires étaient au rendez-vous pour la sauvegarde du pacte républicain, à travers les dispositions prises pour assurer la continuité des services publics ainsi que la protection des habitants tout en développant des actions indispensables de solidarité en direction des publics les plus fragiles.

L'Etat, comme l'ensemble des acteurs impliqués dans les politiques en faveur de la transition écologique et sociale, sont d'accord pour affirmer le rôle central des territoires dans la conduite de cette transition. Il convient donc de leur donner les moyens d'accomplir leurs missions en la matière.

Pour rappel, France urbaine, aux côtés de l'ensemble des associations d'élus, avait demandé de longue date le fléchage, en faveur des territoires, d'une part de la contribution climat énergie. Si sa trajectoire programmée de hausse a certes été stoppée, la demande des territoires de se voir **transférer des ressources pérennes par l'Etat** afin d'avoir les moyens de passer à la vitesse supérieure en matière de transition écologique demeure légitime : il convient de réfléchir à un transfert d'une part de la fiscalité écologique à leur profit.

En outre, la crise sanitaire actuelle remet en cause les capacités d'intervention financières des collectivités locales. Même si elle est nécessaire, la simple compensation des surcoûts ou de pertes de recettes liées au Covid 19, voire la préservation de l'autofinancement, ne suffiront pas pour être au rendez-vous de la relance : la piste de recettes de fonctionnement complémentaires (sous forme de dotation très long terme et/ou de fiscalité climat transférée par exemple), plus efficace que des dotations d'investissement, a été évoquée et fera l'objet de propositions complémentaires.

La relance, mais pas à n'importe quel prix

France urbaine souhaite promouvoir l'idée majeure de conditionnalité, en privilégiant les aides et financements qui sont bénéfiques au climat et à la transition écologique et sociale.

Il convient de tirer les leçons des mesures de relance prises après la crise financière de 2008, lesquelles, de l'avis de nombreux analystes, ont "raté le coche" de la transition écologique et sociale en ne proposant aucune conditionnalité en ce sens.

La **conditionnalité** pourrait se décliner dans les aides de l'Etat, mais aussi dans les aides et subventions accordées par les collectivités locales. Ceci implique que les subsides seraient octroyés à la condition que les bénéficiaires s'inscrivent dans une transition vers une meilleure prise en compte de l'impératif écologique et social, notamment en termes de préservation ou de création d'emplois, mais également que la politique d'investissement, tant de l'Etat que des collectivités locales soit pensée au travers de ce prisme.

A cet égard, les travaux menés par l'ACE, d'une part sur le budget de l'Etat, et, actuellement sur les budgets des collectivités locales, afin de déterminer quelles sont, au sein des budgets publics, les dépenses qui sont favorables au climat, celles qui y sont défavorables ou encore celles qui sont neutres, constituent un outil pertinent d'aide à la décision pour les acteurs publics. L'approche plus globale d'un « budget vert » est également à considérer (prise en compte de différents domaines, climat, énergies, biodiversité, déchets...).

La **commande publique** est par ailleurs un puissant levier pour favoriser cette transition, aux plans national comme local. Il paraît nécessaire de définir un cadre ambitieux pour la préparation du 3ème Plan national d'action pour les achats publics durables, à laquelle France urbaine souhaite contribuer, en tirant notamment le bilan du précédent plan et en fixant des objectifs, là encore, ambitieux. Les collectivités locales, et tout particulièrement les territoires membres de France urbaine, acteurs majeurs de la commande publique, sont prêts à s'investir sur ce sujet.

Cette relance doit être fondée sur l'impératif de solidarité

On le constate malheureusement, les plus fragiles de nos concitoyens sont ceux qui ont payé le plus lourd tribut à la crise. Celle-ci a accru les inégalités sociales dans notre pays. Les mesures de relance devront s'attacher à emmener les plus démunis sur le chemin d'une transition garantissant la qualité de vie pour toutes et tous. La question d'une meilleure redistribution des revenus est posée, incluant la question d'une fiscalité écologique plus juste.

La relance écologique est indissociable de la relance sociale, et c'est à partir des territoires urbains, en première ligne depuis le début de l'épidémie, qu'elle doit se construire :

Face à la crise sanitaire, ils ont maintenu un lien social durement éprouvé, ont su préserver les plus fragiles d'entre nous et inventer de nouvelles solidarités face à l'épidémie. Ces dernières semaines, nos collectivités n'ont eu de cesse de répondre à l'urgence, qu'elle relève de la distribution alimentaire, de l'accès au logement et l'hébergement, de la mise à l'abri des plus vulnérables, de la solidarité collective envers nos soignants et leurs enfants. Elles ont innové, elles ont inventé, elles ont expérimenté pour que notre cohésion sociale ne soit pas mise à mal par l'épidémie. Elles ont assumé leur responsabilité en s'adaptant en permanence à une crise sanitaire sans précédent et ont fait la preuve, par leur résilience et leur agilité, de leur capacité à faire vivre le Pacte républicain partout sur le territoire national, en animant des écosystèmes inclusifs préservant la dignité de chacun.

Demain, les territoires urbains seront encore en première ligne pour que la relance qui s'annonce ne laisse personne sur le bord du chemin et place l'humain au cœur d'un nouveau Pacte écologique, économique et social, porteur de valeurs et de solidarités nouvelles.

Pour anticiper les chocs à venir, ils devront être reconnus dans leur capacité à consolider des écosystèmes inclusifs, au service de l'insertion économique et sociale des personnes garantissant l'accès aux communs et aux ressources essentielles à leur subsistance dans la dignité (eau et énergie, hébergement, alimentation, accès aux soins et aux droits...). Cela devra notamment passer par un soutien massif aux acteurs (associations et entreprises) et initiatives de l'Economie sociale et solidaire (ESS) :

- Œuvrant dans les champs de l'urgence sociale, de la restauration de la dignité et de la lutte contre la précarité ainsi que de l'économie circulaire ;
- Restaurer l'employabilité des personnes et l'acquisition d'une activité socialisée : c'est notamment le cas des Entreprises à but d'emploi et du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) ;
- Œuvrant dans le champ de l'insertion par l'activité économique (IAE) : entreprises, chantier et ateliers d'insertion...

Une attention particulière devra être portée aux enjeux d'**inclusion numérique** et de lutte contre l'illectronisme pour accompagner les 13 millions de Français éloignés du numérique, dans un principe d'égalité d'accès aux services publics.

La relance écologique et sociale devra également s'appuyer sur une **mobilisation collective au service de l'utilité sociale**, depuis les entreprises de l'économie classique porteuses d'une responsabilité sociale et environnementale (RSE) avérée, jusqu'aux acteurs de « l'économie territoriale » portée par le secteur des services publics locaux (énergie, eau, mobilités, logement...) et de l'économie mixte.

Le secteur bancaire devra également être au rendez-vous de la relance pour soutenir l'ensemble de ces structures qui constituent le tissu de notre capacité collective de résilience.

Enfin, **la solidarité doit également se décliner sur le plan territorial** : en effet, comme la crise l'a montré, les territoires présentent de fortes disparités et sont inégaux en termes de fragilités et d'atouts et il convient d'être vigilant afin de **préserver une véritable cohésion territoriale**, tout en préservant l'idée de différenciation territoriale, chère à France urbaine, qui ne peut fonctionner sans la mise en œuvre de l'**Alliance des territoires**.

Cette relance doit être territorialisée

Encore une fois, tant dans la gestion de la crise que pour la sortie du confinement, le gouvernement s'appuie sur les territoires. Il conviendra de poursuivre cette collaboration et, pour le gouvernement, d'**affirmer dans la durée la confiance accordée aux territoires**. Il s'agit notamment de consacrer la responsabilité globale des territoires, notamment urbains, dans la mise en œuvre de la transition écologique et sociale.

Ce plan de relance devra ainsi prendre en compte au plus près les réalités territoriales et s'appuyer sur les réseaux de solidarité et de proximité qui se sont fait jour pendant la crise et qui ont contribué à maintenir le pacte social. **La proximité, les initiatives locales, les circuits courts sont des réalités qui ont montré toute leur valeur et ont largement contribué à la résilience de notre pays et des territoires.**

Dans le **domaine alimentaire**, notamment, les territoires urbains ont su proposer en urgence des solutions d'approvisionnement permettant de remplacer les segments des circuits affectés par les décisions sanitaires, tout en renforçant les actions de solidarité à l'égard des publics fragilisés. Ils confirment leur engagement dans des stratégies alimentaires territoriales accompagnant la nécessaire transition écologique et sociale, basées sur la mobilisation citoyenne, la résilience, l'alliance des territoires et une synergie entre les différents acteurs du système alimentaire.

En ce qui concerne l'organisation de l'offre de soins, il s'agit de **construire une gouvernance sanitaire du quotidien à partir des territoires** : face à la crise, les territoires urbains ont fait la preuve de leur capacité à rassembler avec pragmatisme une diversité d'acteurs de santé (hôpital public, cliniques privées, médecine de ville, EHPAD, laboratoires...) pour que soient déployées des solutions rapides, efficaces et opérationnelles. Pour garantir l'accès de chacun aux soins et lutter contre les déserts médicaux, c'est une véritable gouvernance sanitaire de proximité qui devra être promue demain, à partir des Contrats locaux de santé (CLS). Dans cette nouvelle répartition des rôles, l'Etat sera amené à se concentrer sur ses missions régaliennes : l'organisation de l'hôpital public, la gestion des urgences et le maintien d'une protection sociale universelle pour nos concitoyens.

En matière de **solidarités au sens large**, les territoires urbains ont également démontré leur **capacité à assumer de fait un rôle d'autorité organisatrice** permettant de soutenir et coaliser, au plus près du terrain, un ensemble d'initiatives et de compétences (logement, insertion, éducation, secteur de l'économie sociale et solidaire, politique de la ville, monde associatif...) qui ont permis de construire la résilience sociale face à l'épidémie.

C'est pourquoi la relance sociale devra être construite avec eux et à partir de leurs écosystèmes territoriaux, en leur reconnaissant une capacité d'expérimentation, d'innovation, de contractualisation et de différenciation accrue au service de l'inclusion, de la lutte contre la précarité, de l'accès à l'éducation et du renforcement des liens intergénérationnels.

Pour parvenir à une territorialisation efficace de la relance écologique et sociale, il faudra **mobiliser, simplifier et organiser la convergence des outils de contractualisation sur la base des projets de territoire**, depuis les programmations européennes – les fonds européens structurels d'investissement, qu'il s'agisse du Fonds de développement régional (FEDER) ou du Fonds social européen (FSE), devront faire l'objet d'une territorialisation accrue à partir de stratégies urbaines intégrées - les contrats de plan Etat -Région (CPER), outils majeurs de relance qui devront faire l'objet d'une étroite co-construction avec les territoires urbains, les dispositifs de coopération interterritoriale (Alliance des territoires), jusqu'aux contrats s'appliquant aux bassins de vie, qui pourraient être unifiés sous cette bannière de relance « verte et sociale ».

Dans la mesure où l'un des axes tracés par le président de la République est la relocalisation de certaines activités industrielles considérées comme stratégiques, cette relocalisation devra bien évidemment s'effectuer en étroite collaboration avec les territoires à même d'accueillir ces activités.

Cette relance doit s'appuyer sur certains secteurs phares

La transition écologique concerne par définition de nombreux domaines, mais il convient sans nul doute de prioriser certains d'entre eux, notamment ceux qui sont générateurs d'emplois, de préférence non dé-localisables, et dont les effets sont particulièrement bénéfiques du point de vue de la nécessaire transition écologique.

- la **rénovation énergétique des bâtiments**, à savoir les logements bien entendu, mais aussi les bâtiments recevant du public, qu'ils soient privés ou appartenant à des acteurs publics. Ceci paraît comme un secteur à privilégier, car dense en emplois, la plupart n'étant pas dé-localisables, et avec des effets bénéfiques importants sur la consommation d'énergie ;

- le **soutien au logement social** : les investissements dans ce secteur seront un puissant vecteur de relance. Ils permettront de répondre aux enjeux d'une crise économique et sociale qui va frapper durement nos concitoyens, à l'issue de laquelle les besoins en logements sociaux et très sociaux vont être exponentiels.

- le soutien à la **mobilité durable**, qui se décline en deux volets :

- d'une part le **soutien aux transports publics**. Après une phase où il sera nécessaire de « sauver » certaines entreprises de transport très durement touchées par la crise, il paraît nécessaire d'amplifier les investissements en faveur de la modernisation des transports publics, afin que ceux-ci soient à la fois plus attractifs mais également plus propres et plus résilients à ce type de crise qui risque de se reproduire ;

- d'autre part, les **investissements en faveur des mobilités douces**, à travers le développement de l'urbanisme dit « tactique », les aménagements de pistes cyclables et d'itinéraires piétonniers, les infrastructures de recharge des véhicules électriques, les parkings relais et, de manière générale, l'intermodalité. Il conviendra également de limiter progressivement l'usage des véhicules les plus polluants tout en favorisant la transition de l'industrie automobile ;

- le soutien à la **relocalisation d'activités favorables à la transition écologique** : la rénovation énergétique du bâti, déjà évoquée, y participe fortement, mais également tout ce qui contribue à la construction durable ou encore les équipements en matière d'énergies renouvelables ;

- renforcer les nouvelles approches dans la fabrique de la ville dans une optique de **résilience de nos ensembles urbains et du bâti en général** face aux événements climatiques majeurs ;

- **investir davantage sur le lien entre environnement et santé**. De l'avis de nombreux scientifiques, l'apparition de virus tels que le covid-19 serait lié à une dégradation de notre environnement et son impact sur la biodiversité. Ceci implique de travailler aussi bien en matière d'agriculture et de qualité de l'air que d'urbanisme ou de logement.

- **Favoriser le développement d'une économie circulaire avec l'implication des acteurs de l'ESS**, afin de changer nos modes de production et de consommation et atténuer le recours aux matières premières, tout en participant à la préservation des ressources (eau, énergie...) et à la sobriété carbone, et ce, de manière inclusive. La priorité doit être donnée à la prévention de la production de déchets, ainsi qu'à une mise en œuvre ambitieuse de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020.

- **Conforter les capacités d'action des territoires urbains en faveur de l'insertion et de l'emploi**, notamment par une territorialisation du Fonds social européen pour permettre le renforcement d'écosystèmes urbains inclusifs.

En complément, France urbaine formule une alerte : la crise a fortement interrogé notre modèle de développement urbain et a révélé ses fragilités, mais aussi son interdépendance avec son environnement immédiat (cf. circuits courts alimentaires par exemple). **Il faut continuer, pour autant, tout en le réinventant, à maintenir le cap de la ville dense et sobre en consommation foncière, face au risque de remise au goût du jour du modèle de la maison individuelle avec jardin, peu compatible avec l'impératif de transition écologique.**



22 rue Joubert 75009 Paris
+33(0)1 44 39 34 56
franceurbaine@franceurbaine.org

www.franceurbaine.org